

Béarn Bigorre

LEMOS DE ABREU Frédéric. 28 chemin du Bourguet **64420 HOURS**

Madame, Monsieur,

Suite au contrôle de fonctionnement de votre assainissement non collectif, vous trouverez cijoint la fiche récapitulative du contrôle de fonctionnement et un plan au 500 de votre installation.

Il est à noter que l'arrêté du 27/04/2012 définit précisément les assainissements non collectifs non conformes comme étant :

- Installations présentant un danger pour la santé des personnes
- Installations présentant un risque avéré de pollution de l'environnement
- Installations incomplètes ou significativement sous-dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs.

Ces installations ont toutes une obligation de réhabilitation.

Rendré accessibles les regards du prétraitement

Pour plui de renseignements, vous devez contacter le SMEAVO : 05.59 0s 13.72

NB: il est précisé que dans le cadre des ventes, le délai de réhabilitation est fixé à 1 an.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président,

syndicat eau et assainissement bearn bigorre

NB: Ce contrôle obligatoire est soumis à une redevance permettant d'équilibrer le budget du SMEAVO en recettes et en dépenses (délibération en date du 29 Janvier 2013).

Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de l'Ousse Rapport de contrôle de fonctionnement Assainissement Non collectif

Identification de	l'enquête	Adresse et propriétaire					
Numéro de dossier Numéro d'abonné	50073364001 325	Destiné à la conte	28 chemin du Bourguet 64420 HOURS				
Date du diagnostic Nom du technicien	13/11/2018 VILLENAVE Emilien	Nom de l'occupant	LEMOS DE ABREU Frédéric.				
Date d'Enregistrement		Propriétaire Adresse	LEMOS DE ABREU Frédéric. 28 chemin du Bourguet				
Personne présente	14 000 m²	Type de résidence	64420 HOURS				

Résultat du contrôle : INSTALLATION CONFORME EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT

Le dispositif d'assainissement fonctionne correctement et au moment du contrôle aucun risque sanitaire et environnemental n'a été décelé. Cependant, lors du contrôle, certaines recommandations ont peut-être été précisées (voir le détail du présent rapport)

Commentaires

Nb: Ce contrôle n'est pas valable en cas de vente.

ANC réhabilité en Janvier 2015.

Filtre compact EPARCO 7EH. Pompe de relevage en sortie du filtre.

es éjéments contrôlés

Bon fonctionnement.

Recommandations et Travaux à réaliser

Pour	éviter la	corrosion	prématurée	de la	fosse	et les	risques :
1 Uui	CALCEL IO	COLLOSION	DI CIII GLUICE	uc lu	10336		1134463

- Ventilation aval de la fosse à réaliser au dessus du toit et à surmonter d'un extracteur statique ou éolien Pour permettre un entretien efficace du système et augmenter sa durée de vie :
 - ☐ Rendre accessibles les regards du prétraitement
 - □ Rendre accessibles les regards du traitement

Pour prétraiter correctement et augmenter la durée de vie de votre traitement :

- □ Préfiltre à rajouter
- ☐ Prétraitement à compléter
- □ Vidanger le prétraitement

Pour éliminer les nuisances générés et respecter la réglementation :

- ☐ Traitement à compléter
- □ Traitement à réaliser

Pour éviter un engorgement inutile du système :

Déconnecter les eaux pluviales du système de traitement

Fréquence de contrôle : 4 ans

^{*} Pour plus de renseignements, vous devez contacter le SMEAVO : 05 59 04 13 72

des éléments contrôlés

AND A DRIVIL CONTRA	1		Drácanca da nuito		X				
one à enjeu sanita									
Zone à enjeu enviro			Déclaré en Mairie Présence d'un cours d'eau						
Zone de lutte contr	e les moustiques		Nom du cours d'eau :						
			The state of the state of		No.				
			Captage d'eau à p Destiné à la conso						
			· 人名英格兰 - 1985 - 1984年						
			Déclaré en Mairie		- L				
			Présence d'un réseau public de distribution d'eau potable						
Filling de tra	tement		Description d	a l'habitati					
Description de	la parcelle		Description d	e i nabitatio	on				
Superficie de la pa	rcelle :	14 000 m ²	Type de résidence : 🗵 Principale 🗆 Secondair						
Référence cadastra	ale:	266 - ZE0011	☐ Inhabité ☐ Industriel						
Surface disponible	pour l'habitation	: 10 000 m ²	Nombre de pièces principales : 8						
Panta du tarrain :		- 5%	Nombre de résidents permanents : 5						
Pente du terrain : < 5% Position de l'habitation / voirie : Amont			Nombre de résidents saisonniers :						
Position de mabita	ation / voine .	Amont	Date de réalisation de la filière : 27/01/2015						
Sol	Profondeur	Hydromorphie	Demande de raccordement :						
Argilo-limoneux		150,00	Ouvrage existant en limite de propriété :						
Présence d'une piscine			Date de pose du collecteur EU						
Présence d'une nis	, citie		sous voierie communale:						
Présence d'une pis			3003 Voierie conn						
Rejet des ett	tuents		3003 Voierie com						
Rejet des eti	tuents	luie 13	3003 VOICTIC COITI						
Rejet des ett	é 2012	tuie 13	- Sous voierie conn		Autobalica	son de n			
Contrôle Arrête	é 2012	luie 13			Autorites	eon de r			
Contrôle Arrête Installation absente Installation inacces	é 2012 esible ou invérifiab				Autorite	on de r			
Contrôle Arrêt	é 2012 e sible ou invérifiab e ou de fermeture				Autorites	eon de r			
Contrôle Arrête Installation absente Installation inacces Défaut de structure	é 2012 sible ou invérifiab e ou de fermeture t majeur	des ouvrages			Autolina	ion de r			
Contrôle Arrête Installation absente Installation inacces Défaut de structure Dysfonctionnemen	é 2012 sible ou invérifiab e ou de fermeture t majeur ativement sous-di	des ouvrages				ion de r			
Contrôle Arrête Installation absente Installation inacces Défaut de structure Dysfonctionnemen Installation significa	é 2012 sible ou invérifiable ou de fermeture t majeur ativement sous-directed eles eaux usées	des ouvrages mensionnée			Hauteur de	Seagns			
Contrôle Arrête Installation absente Installation inacces Défaut de structure Dysfonctionnemen Installation significa Contact direct avec	é 2012 sible ou invérifiable ou de fermeture t majeur ativement sous-directes eaux usées ctes avec risques o	des ouvrages mensionnée				Stage of			
Contrôle Arrête Installation absente Installation inacces Défaut de structure Dysfonctionnemen Installation significa Contact direct avec Prolifération d'inse	é 2012 sible ou invérifiable ou de fermeture t majeur ativement sous-directes eaux usées ctes avec risques o	des ouvrages mensionnée							
Contrôle Arrête Installation absente Installation inacces Défaut de structure Dysfonctionnemen Installation significa Contact direct avec Prolifération d'inse Nuisances olfactive	é 2012 sible ou invérifiable ou de fermeture t majeur ativement sous-directes avec risques des récurrentes	des ouvrages mensionnée							
Contrôle Arrête Installation absente Installation inacces Défaut de structure Dysfonctionnemen Installation significa Contact direct avec Prolifération d'inse Nuisances olfactive Collecte des ea	é 2012 sible ou invérifiable ou de fermeture t majeur ativement sous-directes avec risques des récurrentes ux usées et ve	des ouvrages mensionnée de transmission	ilière						
Contrôle Arrête Installation absente Installation inacces Défaut de structure Dysfonctionnemen Installation significa Contact direct avec Prolifération d'inse Nuisances olfactive Collecte des ea	é 2012 sible ou invérifiable ou de fermeture t majeur ativement sous-directes avec risques des récurrentes ux usées et verd de collecte visit	des ouvrages mensionnée de transmission entilation de la f	ilière						

\stat: Complet											
Bac à graisse et fosse se Extracteur d'air			_ _ _ _	en du Saá	EAVO!	e jour c	ie la visit	e (selon a	Horisstion at	CHI BUS	
Type	Nbr		nag vann		Hte		Basse	Fréqce vidange	Nom	Date dernier vidange	
Fosse toutes eaux	1,0	7.0	XX		X			Jamais			
Filière de traiteme Constat : Complet	ent	d'avent es	e pregrazes Lapté sacs d	relien s Isaac se Samme	e vot	S addition	e la parc	pent dis	t concessor	sge, filtre	
Plus de 5 m de l'immeu Plus de 3 m de tout arb Plus de 3 m des limites	ble	celle se da	X X	L'	our la d aména	consor	nmation	tage d'ear humaine rrain gêne	se toutes ea		
Туре	Nbr	Lg (m) /	Epaissr	Eaux		aux		Ventilation			
Filtre compact	1	Surf (m²)	y 2003 el	ménag		nes	Hte prin	n Hte s	ec Bse pri	m Bse se	
Tranchées d'épandage	1	30		X	1	X		0		X	
Rejet des effluents	S	IOS ELLE VICE					8000	An love of	as transants		
Eaux usées séparées des Destination des eaux plu		pluie			te mas	ana da	e factoria				
Nature du rejet	trate as	Type Destination		tion (exu	(exutoire)		Etat		Autorisation de rejet		
Toutes les eaux	Eaux tr	Eaux traitées Par infiltration			n - colei de B - ha suite au ci			Non Non			
Contrôle des équi	pement	ts									
cytus zaaforbunianska i		Accessibilité		t E	Ecouleme		Ode	urs Ha	uteur de	Stagnation	
Equipements contrôlé	s A	ecc33ibille					Laure Ha	and the same	boues		

I de la règlementation

Diagnostic établi selon les informations collectées par le technicien du SMEAVO le jour de la visite (selon autorisation accès aux propriétés art.L.1331-11 CSP.)

La loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent auprès du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.).

Etabli conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, au Code de la Santé Publique et à l'arrêté du 7 septembre 2009

Conseils pour le bon fonctionnement et l'entretien de votre assainissement non collectif :

¤ Tous les rejets domestiques doivent d'abord être prétraités (fosse toutes eaux, bac à graisse, fosse septique et/ou filtre à pouzzolanes), avant d'être traités par un système adapté aux différentes contraintes de la parcelle (tranchées d'épandage, filtre à sable ou tertre d'infiltration).

¤ L'ensemble des installations doit être maintenu accessible pour un entretien régulier (regard de fosse toutes eaux, fosse septique, bac à graisse et regard de répartition ou de bouclage affleurants en surface).

¤ Pour toute opération de vidange d'un ouvrage du dispositif d'assainissement non collectif, le propriétaire ou son locataire doit réclamer une attestation auprès de l'entreprise ou de l'organisme qui réalise la vidange.

Cette attestation devra être conservée et présentée au SPANC lors du "Contrôle de bon fonctionnement" de votre installation qui aura lieu périodiquement.

¤ Il est rappelé que, selon l'arrêté du 7 septembre 2009 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les opérations de vidange, chaque vidangeur doit être titulaire d'un agrément préfectoral.

Ce document est à conserver : il peut vous être demandé lors d'un prochain contrôle du SPANC ou lors d'une transaction immobilière.

Important

Ce rapport a été établi avec des éléments visibles et disponibles au jour du passage des techniciens.

En cas de vente, la date du contrôle doit être antérieure à 3 ans au moment de la signature de l'acte de vente. (disposition applicable au 01/01/2011)

En cas de travaux rendus nécessaires, les propriétaires disposent d'un délai de 4 ans suite au contrôle. Ce délai est ramené à 1 an en cas de vente. Par contre, si un cas de pollution avérée est constaté, le Syndicat se réserve le droit de réduire ce délai

Textes réglementaires de référence

- * Arrêté du 27 avril 2012 (applicable au 1er juillet 2012) relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif
- * Arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif
- * DTU 64.1 concernant la mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome des maisons d'habitations

PLAN DE DETAIL NUMERO: 266 325

Echelle: 1/500

